



compte rendu du conseil d'établissement du 30 mars 2017

ordre du jour :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion
- 3) Calendrier scolaire 2017-2018
- 4) Synthèses du conseil d'administration de la fondation, du conseil d'école, du conseil du second degré et du CVLC
- 5) Certifications en langues
- 6) Structure 2017
- 7) Carte des emplois
- 8) Questions diverses

PRÉSENTS :

Administration : Mme Parmentier (Attachée de coopération pour le français - représentant le conseiller culturel.), M. Exelmans, M. Salama, M. Jublot

Représentants des Personnels : Mme Akahori, M. Bukowiecki, Mme Cousyn, M. Gagnaire, M. Lamothe, Mme Nobileau,

Représentants des Parents d'élèves : Mme Beaufort, M. Brancourt, Mme Gareil, Mme Ino

Représentants des Élèves : Mathilde JANCOURT (3A), Emilie BIRAGNET (TS)

Invités : M. Consigny et M. Joly (Conseillers consulaires)

EXCUSÉS : Mme Reynaud (procuration à M. Exelmans) M. Houdoin (procuration à M. Exelmans) M. Delmas (Président de la CCI), M. Faiche (Consul), Mme INUZUKA--DAVENET (élue AFE), M. Duchatellier (Vice président du CVLC)

ABSENTS :

QUORUM : 16 / 18

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. Lamothe

1) Adoption de l'ordre du jour

VOTE *adoption de l'ordre du jour* : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

Arrivée de Mme INO (16/18).

2) Adoption du procès verbal de la dernière réunion

VOTE *adoption du PV de la dernière réunion* : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

3) Calendrier scolaire 2017-2018

Présentation du calendrier 2017-2018 (ANNEXE 1).

Approbation de notre calendrier scolaire par l'IEN de zone. Demande de dérogation approuvée par le Conseiller culturel et l'IEN, envoyée à l'AEFE. Proposition d'adoption de ce calendrier, sous réserve de l'accord de l'AEFE.

VOTE *adoption du calendrier 2017-2018* : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) Synthèses du conseil d'administration de la fondation, du conseil d'école, du conseil du second degré et du CVLC

➤ Synthèse du conseil d'administration du 6 février 2017

Ce conseil d'administration a été consacré à l'étude du budget 2017. Ce dernier a été adopté conformément aux grandes orientations budgétaires et après avis de l'assemblée

des conseillers. En tendance, c'est un budget en hausse de 7% par rapport à l'exercice présent. Augmentation de 1% des frais de scolarité.
En CA, il a également été abordé les conclusions de la conférence d'orientation stratégique.

➤ Synthèse du conseil d'école du 23 mars 2017

Le conseil d'école a émis un avis favorable au calendrier présenté (pré-rentree le 31 août).

Un point a été fait sur la prévision de structure (2 ouvertures : 1 en CM2 (prévue) et 1 en CE1) pour répondre à forte demande d'inscription en CP et CE1 cette année.

Le projet de classe multi-âge en maternelle présenté a été accueilli favorablement.

Le conseil d'école a par ailleurs émis un avis favorable à la cohérence de la forme du bulletin périodique au cycle 3 (du CM1 à la 6ème) avec la forme utilisée au CM1 et CM2.

Précision apportée au CE : ce bulletin périodique se ferait sur Pronote aussi en CM1 et CM2.

Arrivée de Mme NOBILEAU (17/18).

M. Bukowiecki souligne que cet avis ne fait pas l'unanimité au sein de ses collègues du secondaire et qu'un débat sur le maintien ou non de la note chiffrée est toujours d'actualité.

Il est précisé qu'un bulletin sans note ne veut pas dire qu'il n'y a pas de note chiffrée, mais que celle-ci n'apparaîtra pas sur le bulletin.

➤ Synthèse du conseil du second degré du 23 mars 2017

Rentrée 2017 : effectif et structure ; point sur le recrutement

Tableau des effectifs prévisionnels (**ANNEXE 2**) : effectifs envisagés à cette date à partir des élèves présents en mars 2017, des départs connus et des pré-inscriptions de la première commission. Cette évaluation n'intègre pas les départs de juin 2017, encore inconnus à ce jour.

Arrivée de Mathilde JANCOURT (3A) - (18/18)

Niveaux	Effectifs au 05/09/2016	Effectifs au 21/03/2017	réinscription possible 2017	pré-inscription au 11 mars 2017	Effectifs prévisionnels Rentrée 2017	Nb. classes	Niveaux	En attente
MATERNELLE								
PS	45	48		42	48	2	PS	
MS	81	83	48	19	69	3	MS	1
GS	96	100	83	17	100	4	GS	4
S-Total	222	231	131	78	217	9	S-Total	

PRIMAIRE								
CP	128	126	100	23	123	5	CP	3
CE1	110	113	126	12	138	5	CE1	1
CE2	109	102	113	9	122	4	CE2	1
CM1	98	100	101	6	107	4	CM1	1
CM2	80	80	99	5	104	4	CM2	3
S-Total	525	521	539	55	594	22	S-Total	
TOTAL 1er degré	747	752	670	133	811	31	TOTAL 1er degré	14
COLLEGE								
6e	88	89	80	4	84	3	6e	4
5e	63	65	89	3	93	3	5e	4
4e	84	82	65	10	75	3	4e	0
3e	70	71	83	4	87	3	3e	4
S-Total	305	307	317	21	339	12	S-Total	
LYCEE								
2nde	74	73	71	4	75	3	2nde	5
1ère	42	43	73	4	77	3	1ère	5
Tal	47	47	43	1	44	2	Tal	1
S-Total	163	163	187	9	196	8	S-Total	
TOTAL 2nd degré	468	470	504	30	535	20	TOTAL 2nd degré	23
GRAND TOTAL	1215	1222	1174	163	1346	51	GRAND TOTAL	37

- Création d'un CP, un CE1, un CM2 et une 1ère supplémentaire en septembre 2017. Utilisation de la salle d'arts plastiques et de la A206, transformées en salle de classe).
- 1ère S autour de 30 élèves
- 40 à 45 élèves en 1ère L/ES (une dizaine de demandes en L)

Les représentants du secondaire expliquent que les 6° et 5° étant encore petits, cela nécessite un taux d'encadrement plus important. Elles souhaitent donc l'ouverture d'une quatrième 6°, voire une 5° supplémentaire. Un représentant du primaire souligne que les CE2 étant plus jeunes encore, cette nécessité serait d'autant plus grande en CE2 ; il demande au président de séance de noter la requête des représentants des personnels enseignants du premier degré d'une ouverture de classe en CE2. (effectif prévu de 122 CE2 [4 classes] et 123 CP [5 classes]).

Commentaire au CE : le Proviseur indique encore une fois que l'ouverture d'une classe supplémentaire au secondaire concernerait la 6ème. M. Gagnaire demande de considérer aussi la charge des effectifs au Primaire. Le Proviseur répond qu'il y a une problématique d'espace disponible au Primaire.

Carte des emplois

Cette année la CCLA (résidents) et la CRL (Locaux) à eu lieu dans la même période.

Départs connus en Primaire à ce jour : Mme COLLEAUX, Mme FROMENT,

Tous les postes d'enseignant PE sont pourvus : Mme Sophie BELZON-REA, Mme Anne-Sophie GOMEZ, Mme Marine JULIAN, Mme Annabel LEPINETTE, Mme Gaëlle MONDOU (déjà en poste en remplacement de Mme PERCIE DU SERT)

Mme AWAD prend le poste de résident PE.

Suite à l'ouverture du poste 9623 : résident enseignant (RE2) en mathématiques et à la CCPL du 08/03/2017 M. Vincent GUIMER devient résident à compter du 01/09/2017 (poste 9623).

(ANNEXE 3 : CF-2017-055870)

Départs connus en Secondaire à ce jour : Mme MASSOT (mathématiques) ; M. DESCAMPS (Mathématiques - EEMCP2) ; Mme KAWAKAMI (japonais OIB).

Tous les postes d'enseignant sont pourvus :

- japonais + OIBM : Hiroshi ABE
- mathématiques : M. Julien LOEILLOT
- anglais : Mme DERRIENNIC (M. RIDLEY et M. BERDANIER assureront l'enseignement de la SI en seconde)
- technologie : M. Gilles REA

M. Mohamed EL AHMADI succédera à M. DESCAMPS sur le poste d'EEMCP2 en mathématiques. Il aura une décharge de 6h pour formation.

Calendrier des examens et organisation de la fin de l'année scolaire

Voir la note (ANNEXE 2)

Les dates d'oraux ISN et DNB seront communiquées rapidement aux parents.

Une réunion est programmée le 6 avril pour explication des modalités du DNB aux professeurs principaux et une communication sera ensuite faite aux familles. Les professeurs principaux assisteront les élèves dans le choix de leur sujet et modalités choisies (oral individuel, en groupe, langues choisies....).

Il est rappelé lors du conseil que toutes les familles d'élèves de terminale doivent vérifier la limite de validité du passeport de leurs enfants, dans l'éventualité d'un passage des épreuves du second groupe, qui se dérouleraient à Séoul.

Orientation : APB et procédures d'affectation en France à la rentrée 2017

Voeux APB :

TS : 23 élèves sur 26 ont formulé des voeux

TL : 3 élèves sur 7 ont fait des voeux

TES : 13 élèves sur 14 ont fait au moins 1 voeu

Il est désormais impossible de formuler des voeux. Les élèves peuvent classer leurs voeux jusqu'au 31 mai.

Les élèves n'ayant pas formulé de voeux font un choix d'orientation en dehors du système français.

Les conseils de classe ont eu lieu le 17 mars.

Les bulletins sont désormais disponibles pour la saisie manuelle par les élèves (saisie automatique impossible à l'étranger).

Procédures d'affectation en France AFELNET :

Un message à destination des parents de 3e et 2nde est parti début mars.

7 retours à ce jour.

Le calendrier des procédures sera connu au mois d'avril. Attentions, les modalités et calendriers diffèrent selon les académies.

Chaque famille sera accompagnée dans ses démarches

Réflexion sur l'utilisation des outils numériques au LFI Tokyo

Suite à de nombreux échanges en Conseil pédagogique, notamment sur la possibilité de passer aux manuels numériques, la question de l'équipement en ordinateurs portables (Chrome Book) pour tous nos élèves et posée aux parents et aux élèves du CSD.

La discussion entre les membres du CSD porte sur les problématiques suivantes :

1. pour avoir des manuels numériques, il faut que tous les élèves soient équipés d'un ordinateur personnel et disposent d'un accès à internet - sauf si les manuels sont téléchargeables sur l'ordinateur ou sur une clé USB.
2. l'expérience d'autres établissements montre qu'il faut que cet ordinateur soit le même pour tous (raison de l'option Chrome Book envisagée par l'établissement le cas échéant : léger, pas de disque dur, facilement configurable, travail en Wifi, manuels numériques en accès internet ou sur clé USB, environ 25.000 Yens...). *Possibilité d'organisation d'une bourse au Chrome Book par les parents.*
3. l'usage de l'ordinateur n'est pas nécessaire tout au long de la journée de cours (tout comme les manuels, souvent projetés en classe par le professeur) et ne devrait pas poser de problème pour la vision des élèves, tout en permettant une éducation à l'utilisation pédagogique des ressources informatiques et sur le web.
4. Le lycée ne peut prendre en charge la gestion d'un parc informatique "personnel" qui sort de l'établissement.
5. L'acquisition de cet ordinateur représente un coût de 25.000 yens par élève du secondaire. Il pourrait être acheté par le lycée, intégré aux frais de scolarités (ce qui en intègre le coût pour les familles boursières) ou facturé à part aux familles. Le lycée pourrait envisager un échancier.
6. L'équipement pourrait se faire sur un niveau une première année avec une montée en charge progressive.

L'avis des familles est très important pour nous permettre de poursuivre notre réflexion pédagogique et la gestion des manuels pour les années à venir.

Le lycée met en place l'année prochaine deux salles Chrome Book, pour les mathématiques notamment dont une bonne partie du programme nécessite l'usage de l'ordinateur, et équipe aussi le CDI de Chrome Book plutôt que d'ordinateurs fixes.

Un vote sera demandé au prochain CE sur ce sujet.

Réforme du collège : évaluation des élèves et bilan périodique au cycle 3 à la rentrée 2017

Une discussion est ouverte sur l'évolution de l'évaluation en 6ème. La question, au final, est de savoir si le lycée adopte la forme du bilan périodique du CM1 et CM2. La communauté scolaire pourra réfléchir sur ce thème, dans les différentes instances, et un vote sera demandé au dernier CE de l'année sur cette question.

Questions diverses

L'ouverture de la section internationale est officielle (BO du jeudi 16 mars 2017).

DNB :

Les inscriptions ont été faites au mois de décembre.

Les parents et les élèves ont reçu début octobre une note explicative sur le déroulé et le planning de l'épreuve orale.

Une réunion est programmée le 6 avril avec les professeurs principaux de 3e pour faire le point sur

les explications à donner aux élèves sur le déroulé même de l'oral.

Une collaboration Lycée-CCIFJ serait possible pour les recherches d'entreprises pour les stages des élèves de secondes. Ils pourraient initier cette collaborations eux-même en 2017 - excellent exercice de communication pour les élèves.

➤ Synthèse du CVLC du 21 mars 2017

Les points à l'ordre du jours étaient :

- 1- Bilan du tutorat
- 2- Projet humanitaire
- 3- Point Anniversaire des 50 ans
- 4- Projection 2017-2018
- 5- Questions diverses

1- 26 lycéens ont répondu au questionnaire envoyé et 13 collégiens. Seules 10 demandes ont pu être honorées. Les incompatibilités d'emplois du temps ont été le principal frein. Il faudra accentuer la communication pour les prochaines sessions.

Les représentants des parents d'élèves demandent une meilleure communication avec les parents, et pas seulement avec les élèves, afin qu'il puisse y avoir une meilleure communication sur ce sujet en famille.

2-Deux actions : Récoltes de fonds pour acheter des kits scolaires par l'intermédiaire de l'association aux Philippines, les "Oursins" et une collecte de livres, manuels scolaires et jeux

dans un premier temps, puis collecte de fond pour envoyer les paquets à une école du Cambodge.

Les représentants des parents proposent d'orienter les élèves vers des actions locales, notamment dans le quartier. M. Jublot indique que les propositions du CVLC doivent rester de l'initiative des élèves, mais que les parents qui participent au CVLC peuvent bien sûr faire des propositions.

3-Le projet avance et de nouvelles réunions sont à venir pour affiner la programmation. Les élèves continuent d'avancer dans leur programmation.

4-Relance des inter-CVLC avec pour objectif un projet de zone.
Travail sur la communication pour donner davantage de visibilité au CVLC.

5- Le CDI et sa fréquentation très importante sur la pause méridienne est évoquée. Nous réfléchissons à plusieurs pistes pour des espaces récréatifs couverts.

5) Certifications en langues

La politique des langues de l'AEFE recommande fortement la mise en place dans les établissements de certifications en langues (internes ou externes).

Le Lycée financera à compter de septembre 2017 une certification en langue pour chaque élève en français, espagnol, japonais ou anglais au lycée, sur sa scolarité.

Les modalités seront présentées au dernier CE.

Le choix des familles se portera vraisemblablement vers des certifications au lycée.

6) Structure 2017

Voir le point 4 de ce CE : Synthèse du conseil du second degré du 23 mars 2017

7) Questions diverses

➤ Questions des personnels

1/ Des personnels locaux nous ont fait part de leur mécontentement de voir des documents internes en libre accès sur le site. En 2015, les représentants du personnel avaient refusé la publication du règlement intérieur à l'association des parents d'élèves. Cette année, le règlement intérieur ainsi que le règlement des salaires et les grilles de salaires des enseignants locaux sont accessibles par n'importe qui sur le site du Lycée. Dans le cadre d'une candidature à un poste de local, les personnels enseignants ne sont pas opposés à ce que les grilles salariales soient accessibles, mais après une première étape dans la procédure de candidature afin de filtrer l'accès. Cela pourrait prendre la forme d'un premier envoi de documents du candidat qui recevrait un mail d'accusation de réception de ces

documents et fournirait un lien vers les grilles salariales, RI, etc.

Serait-il donc possible que ces documents ne soient pas accessibles directement sur le site ?

Les représentants du secondaire expliquent que les enseignants du premier degré ne s'opposent pas à une publication des grilles salariales et du règlement des salaires, mais souhaitent qu'ils soient publiés à un autre niveau et sous une forme différente qu'actuellement, car toute personne, postulant ou non, y a accès directement.

Ce sujet a été traité avec les représentants des personnels recrutés locaux dans le cadre des instances représentatives de ces personnels. Il pourra l'être à nouveau dans le cadre de ces instances.

Un représentant du primaire précise que le Conseil d'Établissement est aussi une instance représentative des recrutés locaux où l'on peut discuter de leurs conditions de travail.

2/ A la vue des grilles salariales, il apparaît que la grille faisant la relation entre les indices nets majorés du MEN et les échelons locaux mériterait d'être améliorée à différents niveaux :

- comment se fait-il qu'un même indice majoré corresponde à deux échelons locaux distincts ?
- cette grille ne tient compte que des indices nets majorés des PE et des certifiés. Qu'en est-il des instituteurs, des agrégés et des administratifs (ITRF, TOS...) ?

Pour la première partie du sujet, cela a déjà été traité avec les représentants des personnels. Pour la deuxième partie de la question, tout fonctionnaire a un INM¹ donc l'ensemble des catégories mentionnées est bien considéré dans notre grille.

➤ Questions des parents d'élèves

1. Suite au Conseil d'École du 23 mars 2017 durant lequel le projet de maternelles multiâges a été présenté, nous aimerions revenir sur deux points, déjà abordés durant le Conseil d'École mais qui nous paraissent mériter réflexion :

- Le projet nous a été présenté comme bénéfique pour l'apprentissage du français pour l'ensemble des enfants, qu'ils soient plus jeunes ou plus âgés. L'esprit pédagogique présidant à ce projet étant fondé sur une grande autonomie des enfants dans leur apprentissage, ne sera-t-il pas plus difficile que dans une structure habituelle aux

¹ Dans le traitement de tout fonctionnaire, l'élément principal de la rémunération est le produit de son indice de rémunération (INM : indice nouveau majoré) par la valeur du point d'indice. Il s'agit du traitement brut. L'indice de rémunération correspond à la position de son grade et de son échelon dans la grille indiciaire, voir 2. La valeur annuelle du point d'indice gelée pendant 6 ans est fixée depuis le 01/07/2016 à 55,8969 €. Elle résulte ainsi d'une augmentation de 0,6%.

enseignants de faire en sorte que les activités se fassent bien en français ?

- Les spécificités des pratiques pédagogiques de la classe multiâge ne nécessitent-elles pas une formation pédagogique spécifique des enseignants ?

Les représentants des parents d'élèves soulignent leur inquiétude quant à l'apprentissage de la langue française, ainsi que sur la formation nécessaire pour ce type d'apprentissage.

Le proviseur confirme que les professeurs veilleront à ce que les activités se fassent en français, au même titre que dans les autres classes. La classe multiâge suppose que les enfants de 3 ans seraient au contraire plus soumis à du français que dans une classe où les élèves ont le même âge. Tous les personnels de l'éducation nationale sont formés pour ce genre de classe. Des stages pourront être envisagés à la suite de la première année de fonctionnement, dont la formation pourrait se faire au sein de l'établissement.

MR GAGNAIRE souligne qu'un certain nombre d'enseignants voudraient plus de temps de réflexion, et se sont donc abstenus.

Les représentants de parents d'élèves demandent des précisions concernant le suivi dans ce choix pédagogique, auquel il est répondu qu'il y aurait 3 niveaux d'évaluation: un suivi des professeurs avec des évaluations diagnostiques, un suivi du directeur, et enfin un suivi de l'IEN.

2. En ce qui concerne la question des assurances,

- D'une part, la page du site du lycée pourrait-elle être complétée ? (voir document joint en annexe)
- Où est-on de la réflexion concernant les modifications souhaitables, en particulier sur la durée de prise en charge des frais, actuellement limitée à 365 jours en cas d'invalidité et de décès ?

Pour la page web du lycée, on peut en effet réfléchir à la faire évoluer un peu et informer plus précisément les familles.

Il n'y a pas eu d'avancée, la consultation n'a pas donné de résultats intéressants. Il faut bien comprendre que d'augmenter la couverture de l'assurance aura des conséquences financières. Cela coûterait un peu moins de 2 600 000 yens par an. L'investissement semble démesuré par rapport au nombre de familles concernées.

M. Consigny propose de se renseigner sur l'assurance (peu onéreuse) des scouts du Japon.

3. Nous avons reçu de nouveau des demandes concernant l'enseignement du mandarin, à la fois pour le primaire et le secondaire.

- Le lycée pourrait-il organiser une enquête sur l'état réel de la demande.
- D'autres solutions que l'ouverture d'un cours sont-elles envisageables (recours au CNED avec tutorat...) ?

Nous n'ouvrirons pas de cours de mandarin. "de nouveau des demandes" cela veut dire combien, et par qui... les mêmes trois personnes auxquelles nous avons déjà dit non ? Les deux ou trois élèves qui étudient le chinois sont au CNED. Nous ne ferons pas d'enquête supplémentaire. Les parcours linguistiques du LFI Tokyo sont suffisants et l'ouverture d'une autre langue aurait encore un coût.

4. Durant le Conseil de Second Degré, le projet de faire acheter un Chrome book aux collégiens et lycéens a été évoqué.

La solution consistant à faire supporter la charge financière de cet achat sur les seuls parents nous semble demander une réelle réflexion :

- 25 000 yens, prix du chrome book, pour une famille boursière à 100% ou même 50 % de quotité, représente respectivement 2% à .5% de leur revenu brut, sans aide financière.
- L'obligation d'achat correspondrait dans les faits à une augmentation cachée des frais de scolarités.
- Un achat en nombre par le lycée, afin d'avoir des réductions, et un prêt aux familles ne seraient-ils une meilleure solution ?

Quoi qu'il en soit, une exploration de toutes les solutions possibles nous semble nécessaire.

Réponse faite dans la [Synthèse du conseil du second degré du 23 mars 2017](#).
L'augmentation ne serait pas cachée car nous en parlons déjà.

Remarques au sujet de la page des assurances sur le site du lycée (*Il s'agit d'un extrait d'un message adressé par M.Vilquin à M.Houdoin le 30 novembre 2017*).

Les informations généralement incluses comprennent : Garanties, Couverture, Montants financiers, Procédure(s).

Serait-il possible de documenter la procédure suivie en cas d'accident ? Par exemple : 1- évaluation/infirmier (ambulance ?) ; 2- appel des parents ; 3- déclaration à l'assurance/rapport ; 4- réintégration (si par exemple l'élève a besoin d'assistance pour se déplacer, ou manger etc. qui/comment contacter ?) ; 5- suivi frais médicaux.

Selon nos informations, dans les écoles japonaises, lorsqu'un accident nécessitant une intervention médicale survient, un document de l'assurance est remis à la famille qu'elle présente au médecin au lieu de la carte d'assurance nationale de façon à ne pas payer les soins. En effet, certains « ku » de Tokyo ne prennent pas en charge les enfants à 100%.

Pour information, les écoles japonaises sont couvertes par le dispositif Japan Sport Council,

pour lequel le LFI Tokyo en tant que gakko hojin n'est pas éligible.

Enfin, sur la page du LFI Tokyo que la mention : « (période d'indemnisation limitée à 365 jours) » n'est que sur la ligne concernant « décès et invalidité » alors que visiblement elle s'applique pour les soins également.